

Jimmy BORDARIE et Audrey DAMIENS

Introduction
(DIS)CONTINUITÉS ET (RE)CONSTRUCTIONS
FACE À LA SYNDÉMIE

L'apparition et la déclaration, soudaines, de la crise pandémique ont révélé une nécessité majeure pour nos sociétés : éviter l'interruption, particulièrement économique, et éviter, autant que possible, que d'autres crises ne s'ajoutent à la crise sanitaire. Toutefois, ce que cette crise sanitaire est venue mettre en lumière, c'est que les autres crises, sur lesquelles nous allons revenir, étaient déjà sous-jacentes, à l'état peut-être embryonnaire, mais parce qu'elles étaient déjà potentiellement en devenir, cette crise n'a fait que les révéler, voire les renforcer, ou les accélérer.

Cette crise, comme toutes les crises, possède en elle-même la multiplicité des possibles. Si en français, le mot « crise » vient du grec *krisis* qui renvoie à la « décision », ce n'est pas sans rappeler le caractère paradoxal de toute crise, qui met en lumière à la fois le danger qu'elle recouvre, mais également l'opportunité qu'elle contient (notions que l'on retrouve par ailleurs dans les idéogrammes chinois et japonais qui constituent le mot « crise » : à savoir, *wei* [danger] et *ji* [opportunité]). Le danger de la crise, c'est à la fois ce à quoi elle est due et dont on retrouve les traces dans le passé, ce qu'elle est susceptible de générer dans le présent, mais le danger, ce peut tout aussi bien être le fait de ne pas tenir compte de ses enseignements dans le futur. L'opportunité de la crise, c'est alors réussir à comprendre comment s'éviter et s'épargner que les mêmes causes dans le passé et le présent ne génèrent les mêmes conséquences dans le futur.

Aussi, parler de pandémie nous semble peu correspondre à la réalité que nous avons vécue. Si la pandémie, du grec, *πανδημία*, *pandēmia* (« le peuple tout entier »); composé de *πάν*, *pân* (« tout ») et *δῆμος*, *dēmos* (« peuple ») renvoie donc au fait que la crise a pu toucher tout le monde, ce terme semble néanmoins occulter le fait qu'elle n'a pas été selon nous seulement sanitaire, et qu'elle n'a pas uniquement touché les individus qui peuplent notre planète. Plus qu'une question sanitaire, en France, sa gestion par un conseil de défense qui a permis de prendre des décisions majeures durant cette crise – associée à des

délibérations confidentielles et à un vocable relatif à la guerre (Fouillet, 2020 ; Vincenti, 2020) – souligne qu'elle a largement dépassé les seuls enjeux sanitaires, introduisant ce que l'on pourrait appeler une « discontinuité démocratique ». C'est pourquoi, et comme quelques autres avant nous (par exemple, Gaudray, 2022 ; Horton, 2020), il nous semble plus approprié de parler de syndémie, dont on pourrait retrouver l'étymologie grecque : συνδημία, *syndēmía* ; composé de συν, *sýn* (« avec, ensemble ») et δῆμος, *dēmos* (« peuple »). En effet, près de trois ans après l'annonce de la crise pandémique par l'OMS, peu de doutes subsistent quant à la dimension *syndémique* de cette crise, qui ne saurait désormais être réduite à sa seule dimension sanitaire.

La notion de syndémie est définie par Singer (1996, p. 99) comme « un ensemble de problèmes de santé étroitement liés et se renforçant mutuellement qui affectent de manière significative l'état de santé général d'une population dans le contexte d'une configuration perpétuelle de conditions sociales nocives ». Au-delà des enjeux liés aux éventuelles co- ou multimorbidités, la conceptualisation même des syndémies permet de s'intéresser à différents facteurs (sociaux, environnementaux ou économiques) susceptibles d'être autant de causes potentielles des maladies en question. Et en ce sens, les conditions d'inégalité sanitaire, générée par la pauvreté, la précarité, ou encore la violence structurelle, sont plus propices à l'émergence de syndémies, comme pour le cas du SAVA (abus de substances, violence et sida) [Singer, 1996 ; Singer *et al.*, 2017] ou du Zika (Singer, 2017). Dans cette perspective, certains se sont attachés à démontrer la pertinence d'une telle dénomination pour la COVID-19, soulignant les corrélations entre mortalité, pauvreté et précarité de certains milieux sociaux (par exemple, Piccolo, 2022 ; Singer et Rylko-Bauer, 2021) et plus globalement avec des facteurs structurels (Fisher et Bubola, 2020). Le concept de syndémie permet ainsi d'appréhender et comprendre une maladie en dépassant la seule interrogation des groupes ou comportements à risque (Nichter, 2008 ; Singer, 2009) en s'intéressant à sa propagation et sa contagion par le biais de facteurs politico-économiques, structurels et environnementaux. En s'appuyant sur une conception intersectionnelle, l'approche syndémique permet notamment de dépasser les lacunes des interventions sanitaires et préventives dans certaines populations, notamment les plus pauvres, les plus précaires et les plus stigmatisées (Mendenhall *et al.*, 2017 ; Paluzzi et Farmer, 2005).

En partant de cette notion de syndémie, et en l'adossant à la notion de « fait social total », nous souhaitons clairement attirer l'attention sur le fait que dans la crise de la COVID-19

« s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques et morales – et celles-ci politiques et familiales en même temps ; économiques et celles-ci supposent des formes particulières de la production et de la consommation, ou plutôt de la prestation et de la distribution ;

sans compter les phénomènes esthétiques auxquels aboutissent ces faits et les phénomènes morphologiques que manifestent ces institutions » (Mauss, 1950, p. 147).

Le fait social que constitue la COVID-19 renvoie à la façon dont chacun a pu faire l'expérience individuelle, mais également à la façon dont chaque culture et société a pu en faire l'expérience, dans l'espace et dans le temps, et dans le contexte d'une culture sociale donnée donc, des conséquences directes et indirectes de la crise que ce virus a générée.

Cet ouvrage s'inscrit dans la continuité du colloque international et interdisciplinaire « La société à l'ère de la COVID-19 » qui s'est tenu à Tours les 10 et 11 mars 2022 à l'occasion des deux ans de la déclaration par l'OMS de l'état pandémique. L'ouvrage s'attache à démontrer les enjeux sociologiques, juridiques, économiques, psychologiques, managériaux, intellectuels, historiques aussi, de la crise, et leurs répercussions directes en lien avec les mesures mises en place dans une perspective synchronique, mais également les bouleversements qu'elle induit, cette fois dans une perspective sociohistorique et diachronique. Aussi, en renvoyant à la dimension globale de la crise, et en dépassant son traitement principalement sanitaire, nous proposons ici quelques contributions pluridisciplinaires, qui nous permettront en conclusion de porter un regard transdisciplinaire sur le phénomène syndémique de la COVID-19. Car c'est de cela qu'il s'agit dans cet ouvrage : cette crise, comme les autres, a impliqué des discontinuités fortes – et ce en dépit des mesures visant à les minimiser –, qui bouleversent les structurations sociales, les institutions, tant dans leurs formes que dans leurs fonctionnements et génèrent par ailleurs des restructurations et des reconfigurations dont nous devons d'ores et déjà questionner la pérennité. Questionner la pérennité des transformations liées à la COVID-19 nous semble d'autant plus nécessaire que l'un des principaux enseignements de la pandémie de COVID-19 nous est rapporté par Wintour (2000) évoquant alors un graffiti de Hong Kong : « Il ne peut y avoir de retour à la normale car c'est la normale qui a posé problème au départ. » Cette affirmation est notamment commentée par Singer et Rylko-Bauer (2021, p. 21) comme suit :

« L'ancienne normalité, celle d'avant la pandémie, celle à laquelle on nous dit que nous finirons par revenir, s'est révélée, selon les anthropologues et bien d'autres, une normalité marquée par des inégalités et des injustices douloureuses et croissantes, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays. »

Une récente étude estime pour la période 2020-2021 « à 14,83 millions le nombre de décès excédentaires dans le monde, soit 2,74 fois plus de décès que les 5,42 millions rapportés comme étant dus à la COVID-19 pour la période » (Msemburi *et al.*, 2022). Au-delà des décès et des enjeux sanitaires, la crise commencée au printemps 2020 avec l'apparition de la COVID-19 a généré

des transformations brutales et probablement durables pour beaucoup d'entre elles. La multiplication des injonctions – entendues ici comme des ordres, des prescriptions formelles – et l'édiction de normes de natures différentes ont entraîné nombre de reconfigurations, des pratiques professionnelles, des liens sociaux, mais aussi de façon plus générale des modèles de nos sociétés : modèles économiques, démocratiques, politiques... La situation de crise générée par la COVID-19 a supposé une rupture avec la vie d'avant la pandémie, impliquant une forme de discontinuité perceptible à travers les règles juridiques imposant notamment le confinement et certaines normes sociales, comme les normes sanitaires ou professionnelles, à adopter. Nous tenterons de revenir, dans cette introduction, et plus globalement tout au long de cet ouvrage, sur les conséquences, à court, moyen et long terme, de la crise que notre société traverse. Tout particulièrement, nous nous intéresserons aux phénomènes normatifs à l'œuvre tant sur les organisations que les individus¹, qu'il s'agisse de leurs effets sur leurs pratiques professionnelles, leurs relations sociales, ou encore plus globalement sur leur façon de penser.

La nécessité de maintenir un fonctionnement sociétal optimal a conduit à des injonctions juridiques et sociales destinées à empêcher l'interruption de secteurs d'activités entiers. Les normes prescrites nous ont ainsi enjoint d'aller vers une certaine continuité du fonctionnement des organisations, qu'il s'agisse de celui des institutions et des services publics ou encore, de façon plus générale, celui de la société. Au niveau individuel, cet ouvrage reviendra sur les effets de cette crise sur les individus et les publics, dont nous verrons qu'ils ont été mis, à des degrés divers, en situation de vulnérabilité. Au niveau organisationnel, nous questionnerons les institutions et la confiance des populations dans ces mêmes institutions. À un niveau plus général, nous reviendrons sur certains modèles sociaux, et leurs façons de faire face aux crises. Sur cette trajectoire de la continuité supposée par les décisions et les mesures politiques, les enjeux sont multiples et sont venus interroger la perception de ces mesures et la capacité des acteurs sociaux à s'adapter pour la faciliter.

Dans cette introduction, nous proposerons de revenir sur les notions de continuité et de discontinuité en période de crise. Il nous permettra dans un premier temps de questionner les concepts de normalité, de normativité et de normalisation des conséquences de la crise. Il s'agira dans un second temps d'interroger la reconfiguration des pratiques, professionnelles et sociales, induites par l'adaptation nécessaire face à la crise et de réfléchir à la (re)construction des modèles de société et de la pensée.

1. Afin de faciliter la lecture du présent ouvrage, les auteurs ont employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

(DIS)CONTINUITÉS ET (DÉ)CONSTRUCTIONS

Cet ouvrage cherchera à interroger les effets de ces injonctions à la continuité lorsque tout appelle à la discontinuité ; et force est de constater que toute continuité en période de crise ne peut alors se réaliser que dans la discontinuité. La discontinuité s'est par ailleurs imposée à deux endroits : au moment même de l'apparition de la crise comme cause des bouleversements sociétaux, et au moment de l'adoption de nouvelles normes et pratiques comme solution pour assurer cette continuité. Dans cette première partie de l'introduction, nous reviendrons ainsi sur les éléments suivants :

- injonctions à la continuité : la normalité comme objectif et trajectoire ;
- injonctions à la discontinuité : la normativité comme démarche et procédure ;
- bouleversements et (dis)continuité en période de crise : la (re)normalisation comme horizon ?

Injonctions à la continuité : la normalité comme objectif et trajectoire

L'apparition du coronavirus et de la maladie nommée COVID-19, qui ont conduit l'OMS à déclarer l'état pandémique, a plongé nos sociétés dans une crise mondiale sans précédent connu. Pendant que cette crise s'étendait à l'ensemble des sphères de la vie quotidienne, les injonctions à la continuité pour assurer le maintien de notre société et de ses différentes activités n'ont eu de cesse de se multiplier. Si la continuité peut se définir comme le fait de ne pas être interrompu, de durer sans interruption ou presque, les injonctions à la continuité posent finalement la question du maintien de ce que l'on pourrait considérer comme le « normal » (c'est-à-dire, ce qui est conforme à la norme, à l'état le plus fréquent et habituel ; ce qui est dépourvu de tout caractère exceptionnel²) dans une période où tout semble prendre la forme de l'exceptionnel et de l'extraordinaire, au sens premier du terme. En posant le cadre d'une conception dynamique et polémique du normal, notamment face au pathologique dans le champ de la santé, Canguilhem (2007) questionne les limites mêmes du concept de normes, qui n'apparaissent comme telles qu'en opposition à l'« anormal » (c'est-à-dire, qui surprend ou inquiète par son caractère inexplicable) qui, véritable sujet d'intérêt, s'impose comme en infraction face à elles. En d'autres termes, les injonctions à la continuité en période de crise renvoient à un enjeu évident : faire persister le normal et la normalité dans une période qui a, *a priori*, tout de l'anormal. Pour autant, comme nous le rappelle le rapport du Comité consultatif national d'éthique : « L'anomalie que représente la pandémie doit être comprise, non comme un fait a-normal, mais comme un fait révélateur à la fois des forces et des faiblesses d'une société qui guérira » (CCNE, 2020).

2. [<https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/normal>], consulté le 1^{er} avril 2023.

En émergeant en 1834, le terme « normalité³ » (issu du latin *norma*, l'équerre, qui désigne la règle technique ou morale) vient poser la question du jugement de l'être humain quant à la validité de ses actes et comportements dans un monde dans lequel la référence à ce qui est conforme à la norme, au fréquent et à l'habituel lui sert de mesure et de garantie. Pour autant, « la normalité n'équivaut pas à la norme » (Le Blanc, 2002, p. 146), et si la norme s'apparente à une règle à potentiellement suivre, la normalité désigne plutôt tout un système de pratiques adoptées dans des contextes spécifiques. La crise dont nous parlons constitue un contexte spécifique différent, par nature, des contextes dans lesquels normes et normalité s'appliquent, en ce sens qu'il constitue un cadre exceptionnel, voire anormal. Si « la normalité ne relève ni du champ conceptuel du droit ni de la problématique juridique » (Loschak, 1983, p. 51), elle entretient néanmoins une relation toute particulière avec lui en ce qu'« elle participe à la formulation de la norme juridique, inspire ses prescriptions, guide son application » (Chassagnard-Pinet, 2000). La norme, notamment juridique, mais aussi sociale, apparaît ainsi comme la conséquence directe, déduite du normal qui est premier (Nicaise, 2014).

Dans ce contexte de crise, le normal et la normalité, comme trajectoire à suivre, comme objectif à poursuivre pour maintenir le fonctionnement de notre société, ont conduit à un certain nombre de décisions et de reconfigurations. Parmi elles, le maintien de l'activité économique rendu possible par la mise en place du télétravail⁴, le maintien des services publics soumis au principe même de la continuité des services publics – mais dans des conditions dégradées⁵ – soulevant la question du respect et de l'effectivité des droits des usagers et la déontologie des professionnels de santé⁶, ou encore celui des institutions avec le maintien des élections municipales du 15 mars 2020 dont on peut s'interroger sur la sincérité du fait du taux d'abstention record (Jobart, 2020).

En d'autres termes, les injonctions à la continuité conduisent à penser cette crise exceptionnelle comme si elle s'inscrivait dans le cours de la normalité. Or, « la pensée de la normalité n'est rien d'autre qu'une pensée de la modification généralisée » (Le Blanc, 2002). En ce sens, les effets de cette crise et les injonctions à la continuité qui en découlent soulignent les reconfigurations nécessaires de notre société pour tenter de maintenir une certaine continuité dans une période exceptionnelle, une certaine normalité qui n'apparaît dès lors plus que comme un fantasme et un simulacre du normal qui précédait l'état de crise.

3. [<https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/normalite>], consulté le 1^{er} avril 2023.

4. Voir les contributions d'Adeline Mbey Sendegue et de Romuald Grouille et Jimmy Bordarie.

5. Voir les contributions d'Elizabeth Bougeois et d'Audrey Damiens.

6. Voir la contribution d'Elizabeth Bougeois.

Injonctions à la discontinuité : la normativité comme démarche et procédure

Si certaines injonctions poussaient à la continuité et au maintien de la normalité, telle que conçue avant la crise, c'est parce que la situation sanitaire a conduit à des injonctions qui, elles, relevaient de la discontinuité. Cette discontinuité, qui peut se définir comme une rupture avec ce qui précède, se retrouve en effet dans les normes de confinement, ou encore les règles sanitaires imposées dans la vie quotidienne et l'ensemble des activités. Il s'agit alors de normes qui ne relèvent pas de la normalité, car elles ont trait à l'exceptionnel, mais de la normativité, voire de la normativité juridique. En ce sens, elles concourent à une déconstruction de la normalité d'avant-crise en construisant un nouveau normal à venir. Ici, contrairement à ce qui a pu être dit, il semblerait que nous soyons face à un bouleversement paradigmatique : la norme dont on a dit qu'elle était la conséquence directe du normal censé être premier, devient dès lors elle-même première en ce sens qu'elle définit le normal à venir.

D'apparition récente⁷, le terme « normativité » est peu défini. On ne trouve pas l'occurrence dans les dictionnaires juridiques, et seulement quelques traces dans les dictionnaires de la langue française. Ainsi, le Trésor de la langue française l'évoque en tant que dérivé de normatif comme (a) caractère de ce qui est normatif (b) caractère de ce qui est normal. Le Larousse le définit comme un « état de ce qui est conforme à la norme, à l'état régulier ». On note alors que la normativité est rapprochée, si ce n'est calquée, sur la définition de la normalité, ce qui semble erroné (Thibierge, 2013, p. 1120, n. 59). En effet, la normalité renverrait ainsi plutôt à la description, alors que la normativité ferait référence aux prescriptions, au regard des théories de Hume ou Kant (Waldenfels, 2005⁸). Dès lors, dans une première acception, la normativité

« renvoie à la qualité de modèle, et plus précisément à la capacité à diriger (orienter, canaliser, encadrer...) et à permettre de mesurer (juger, contrôler, évaluer...) des comportements, des activités, des pratiques, des rapports sociaux, des organisations, des situations, etc. » (Thibierge, 2013, p. 1121).

Dans une seconde acception, plus large, « le terme normativité peut aussi désigner un champ normatif » (Thibierge, 2013, p. 1122). Ainsi envisagée, la normativité du droit, par exemple, qui ne se confond pas avec l'obligatorité (Amsselek, 1982), serait la « capacité à régir de manière générale, obligatoire et sanctionnée la vie des hommes en société » (Thibierge, 2013, p. 1144). Les injonctions à la discontinuité prescrites dans le cadre de la crise semblent dès lors bien relever de la normativité.

7. Le CNRTL indique une apparition en 1949, mais on en trouve trace dans les écrits de Kelsen (THIBIERGE, 2013, p. 1120).

8. Mais l'auteur critique cette vision.

En effet, l'exemple du confinement nous montre que son non-respect pouvait conduire à des sanctions pénales (contravention de 4^e classe en cas de première infraction, soit 750 euros maximum diminués de moitié à 375 euros en cas de paiement immédiat par le mécanisme de l'amende forfaitaire⁹), mais également à des répercussions sociales pouvant conduire à une stigmatisation ou un rejet de la part de ceux qui ne respectaient pas cette norme transitoire. C'est parce que le droit a imposé le confinement et les règles sanitaires face à la crise traversée que la vie quotidienne a connu une rupture avec ce que les individus connaissaient jusqu'alors. C'est bien la norme juridique, en ce qu'elle a prescrit ces nouveaux comportements, qui a enjoint à la discontinuité exceptionnelle, celle-ci devant se concilier avec les injonctions à la continuité ressortant de la normalité. Dans ce contexte, les étudiants ont dû faire face à une réorganisation exceptionnelle de leur formation¹⁰. Il en va de même des professionnels de santé ou plus généralement de ceux qui officient dans le secteur médical qui ont dû s'adapter à ces injonctions normatives à la discontinuité¹¹. C'est toujours dans ce contexte que le droit encadre également la vaccination, notamment celle des plus vulnérables¹². En résumé, toute la société a subi ces injonctions à la discontinuité et la normativité comme démarche et procédure qui en découle ; normativité qui façonne les reconfigurations qui sont apparues du fait de cette crise.

En d'autres termes, les injonctions à la discontinuité ont conduit à la modification généralisée des activités de chacun dans une société où se confondent, de façon ambivalente et ambiguë, l'exceptionnalité de la crise et la volonté de maintenir une certaine normalité. Si la loi et les nouvelles normes en général disent ce qui doit être, notamment ici en contexte de crise exceptionnelle, elles supposent aussi « la normativité [qui] en même temps qu'elle redresse, dit [aussi] la normalité » (Frelat-Kahn, 2009). Ainsi, « le droit, par le projet normatif qu'il formule, concourt à la construction de la normalité » (Chassagnard-Pinet, 2000). La redéfinition du normal, par la déconstruction de l'ancien, et par la normativité issue de l'édiction de nouvelles règles, questionne alors le processus de normalisation qui en découle, et interroge cette fois, non plus le normal d'avant-crise, mais le normal à venir, celui d'après-crise.

9. Voir l'article 2 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, *JORF* du 24 mars 2020, [https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000041746319], consulté le 1^{er} avril 2023.

10. Voir la contribution de Minghui Zuo, Caroline Giraudeau et Arnaud Simeone.

11. Voir les contributions d'Elizabeth Bougeois, d'Héloïse Haliday et Florent Schepens, d'Anne Masselin-Dubois, Aurélie Gazagne et Nadège Enert-Barbero ou encore celle de Benoît Schneider et Lise Haddouk.

12. Voir la contribution de Stéphanie Maclair.

Bouleversements et (dis)continuité en période de crise : la (re)normalisation comme horizon ?

Toujours issue du terme « norme », la normalisation « s'analyse en un processus, et un résultat, de mise aux normes communes, source d'uniformisation et de standardisation » (Thibierge, 2013, p. 1127). Plus généralement, le Larousse définit la normalisation comme l'« action de rendre normal, de rétablir dans une situation conforme aux règles habituelles ». Ces deux définitions posent néanmoins une question lorsqu'il s'agit de réfléchir à l'après-crise : comment, à l'issue de la crise, revenir à une situation conforme aux règles habituelles ? Cela supposerait l'abandon des injonctions et des règles énoncées pendant la crise, ce qui pourrait éventuellement être réalisable ; ou l'abandon des nouvelles pratiques, habitudes, et façons de penser que la crise a généré, guidée ou non par les nouvelles règles établies pendant celle-ci, ce qui semble alors difficilement réalisable. L'ambivalence posée par la nécessité de la continuité et les conséquences mêmes de la discontinuité soulignent les bouleversements normatifs, tant sur le plan juridique que social, de cette crise. Dans l'après-crise, il s'agit donc de revenir à la normalité, ou bien plutôt à une certaine normalité, car certains changements apparaissant comme irréversibles conduisent à penser une nouvelle normalité. Si cette pandémie est une anomalie qui révèle « les forces et [l]es faiblesses d'une société qui guérira » (CCNE, 2020), « la guérison n'est jamais le retour à l'état antérieur » (Canguilhem, 2007). Penser cette normalité à venir, c'est faire passer l'épreuve de la normalisation aux nouvelles normes juridiques comme sociales, conséquences directes de la crise.

Par exemple, les injonctions à la vaccination, par des normes de plus en plus contraignantes, ne semblent avoir pour autre objectif que ce retour à la normalité. Pourtant, à travers ces injonctions, c'est la normativité qui s'impose et le processus de la normalisation conduisant à une nouvelle normalité : celle d'une société dans laquelle il apparaîtrait normal de faire quelque chose qui ne l'était pas avant la crise (comme se faire vacciner contre la COVID-19 par exemple¹³). Les télépratiques médicales comme la télépsychologie imposées par le confinement et les injonctions à la distanciation sociale semblent également prendre le chemin d'une certaine pérennisation¹⁴. Cette question est posée à tous les endroits où la norme est venue poser de nouvelles pratiques, comme pour le télétravail que de nombreuses entreprises souhaitent pérenniser ; où les pratiques ont été modifiées au point de conduire à une transformation profonde des normes sociales. C'est donc bien la question d'une pérennisation et d'une normalisation des pratiques nouvelles (soignantes, éducatives, juridiques, démocratiques, économiques, éthiques, relationnelles...), guidées parfois par la normativité des règles édictées pendant la crise, qui est posée comme horizon de l'après-crise.

13. Voir la contribution de Stéphanie Mauclair.

14. Voir la contribution de Benoît Schneider et Lise Haddouk.

En questionnant les nouvelles pratiques imposées par la conciliation entre les injonctions à la continuité et à la discontinuité, c'est, plus généralement, l'ensemble des reconfigurations et des reconstructions envisagées dans cet ouvrage qui met au jour un horizon dans l'après-crise, qui verrait se pérenniser, en tout ou partie, ces nouveautés. Il s'agirait alors de créer un nouveau normal, de normaliser les nouvelles pratiques, issues des bouleversements subis par la société dans cette période de crise.

CONTINUITÉS, (RE)CONFIGURATIONS ET (RE)CONSTRUCTIONS

Dans ce contexte de (dis)continuités et de (dé)constructions, et en suivant cette ligne de la normalité, de la normativité et de la (re)normalisation, cet ouvrage propose d'explorer les conséquences sur la santé¹⁵, le travail et l'existence même de chacun et chacune d'entre nous, en d'autres termes d'explorer les pratiques professionnelles et les relations sociales à l'épreuve de la crise¹⁶. Cet ouvrage est aussi l'occasion de revenir sur les crises de la pensée sociale, de la démocratie et de la politique, et du modèle économique de notre société : il s'agira ainsi d'explorer les conséquences sur la pensée, le doute, la réflexion qu'impose cette crise et les transformations, en cours, de nos modèles de société, en envisageant des perspectives pour repenser ces modèles et réfléchir (à) l'après-crise. Ces questions semblent d'autant plus nécessaires qu'une récente étude estime pour la période 2020/2021 « à 14,83 millions le nombre de décès excédentaires dans le monde, soit 2,74 fois plus de décès que les 5,42 millions rapportés comme étant dus à la COVID-19 pour la période » (Msemburi *et al.*, 2022), et que l'ensemble des êtres humains subissent les conséquences de cette crise, et les reconfigurations qui en découlent. Nous reviendrons dans cette seconde partie sur les éléments suivants :

- continuités et reconfigurations des pratiques professionnelles et des relations sociales ;
- reconfigurations et reconstructions de la pensée ;
- continuités et reconstructions des modèles (économiques, juridiques, politiques).

Continuités et reconfigurations des pratiques professionnelles et des relations sociales

À travers cette réflexion autour de la norme et de ses différents dérivés, les enjeux organisationnels liés notamment au travail et à l'accompagnement des malades de la COVID-19 par les professionnels de santé, mais également à l'accompagnement des professionnels de santé eux-mêmes peuvent être

15. Voir notamment la contribution d'Isabelle Dagneaux.

16. Voir notamment la contribution de Patrick Peretti-Watel.

envisagés. La question de la reconfiguration des pratiques se pose alors dans le cadre de cette période de crise au cours de laquelle ont été édictées des normes juridiques permettant d'assurer la continuité des activités. Par reconfiguration, s'entend ici la « modification de la configuration d'un système pour l'adapter à de nouvelles conditions de fonctionnement ou d'utilisation » (selon le Larousse). Ainsi, les soignantes ont dû faire face à une désorganisation brutale de leurs activités pour fonctionner en mode « dégradé¹⁷ », mode qu'elles craignent de voir normalisé, pérennisé, institutionnalisé. Cette reconfiguration des pratiques vient questionner jusqu'à la transformation de l'identité professionnelle. Cette transformation est la conséquence directe des interrogations que chacun et chacune s'est posées. C'est également la conséquence directe du changement des pratiques, tant sur le fond (changement des rôles et des missions¹⁸) que sur la forme (travail versus télétravail), soulignant l'importance de la préparation, de la formation¹⁹, de l'incrémentation des pratiques, nouvelles, dans un processus graduel; favorisant une certaine résilience face aux situations de crises pour s'adapter aux injonctions telles que nous les avons connues. Notons que la résilience se définit comme la « capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'« événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes sévères » » (Manciaux, Vanistendael, Lecomte et Cyrulnik, 2001, cités par Anaut, 2005).

Cette crise, en venant questionner les injonctions à la continuité, dans un contexte où tout appelle à la discontinuité, a notamment montré les enjeux de la numérisation de notre société, tant pour assurer la continuité des activités professionnelles, que pour assurer la continuité des relations et activités sociales²⁰. Cette continuité assurée en partie par le numérique n'est pas sans poser de questions sur la qualité de vie, individuelle, professionnelle et sociale, et sur la santé des patients, des soignants, des salariés et de toutes celles et ceux qui ont dû s'adapter à de nouvelles formes de travail et d'apprentissage sans parfois avoir eu auparavant les outils, les ressources et la formation nécessaires pour se les approprier. Ce sont alors de nouvelles normes qui ont dû être mises en application pour tenter de maintenir une certaine normalité. En effet, cette réorganisation de l'activité de chacun et chacune a pu être appréhendée avec la mise en place d'une pratique télésoignante et les questionnements que cela suppose, tant en termes d'effets, positifs et négatifs, qu'en termes d'anticipation potentielle, questionnant la formation ou l'expérience nécessaire des professionnels concernés. Cela est vrai dans le champ de la santé et de la télépratique, comme avec le maintien du lien social, et le rôle du numérique dans la prise en charge

17. Voir la contribution d'Elizabeth Bougeois.

18. Voir les contributions d'Elizabeth Bougeois et d'Héloïse Haliday et Florent Schepens.

19. Voir la contribution de Benoît Schneider et Lise Haddouk.

20. Voir les contributions de Marie-Pierre Fourquet-Courbet, Didier Courbet et Evi Basile-Comaille et de Béatrice Sommier.

des patients²¹ et son impact, notamment avec l'exemple de la mise en place de la télépratique en psychologie²². Mais cette reconfiguration des pratiques professionnelles a largement dépassé la sphère du soin. Elle a impacté le quotidien et la normalité d'avant-crise de nombreux salariés en France et partout dans le monde sous la forme plus générale du télétravail. Là aussi la question de la formation ou de l'expérience passée est prégnante, générant des effets différents notamment sur la qualité de vie des salariés²³, les comportements de citoyenneté organisationnelle ou encore les intentions mêmes de continuer à télétravailler²⁴. Ces nouvelles pratiques, introduites par les injonctions à la continuité dans ce contexte de crise, se sont imposées comme un nouveau normal en voie de normalisation. Le développement du numérique et du télétravail a également conduit à une transformation des pratiques de l'enseignement et de l'apprentissage. C'est le cas pour les enseignants dont la façon d'enseigner a pu être bousculée²⁵. Au-delà de leur enseignement, c'est aussi leur propre formation qui a été interrogée avec l'utilisation d'outils spécifiques²⁶. C'est aussi le cas pour les élèves, les étudiants ou les apprenants de façon générale dont les trajectoires et les processus d'apprentissage, et plus généralement leurs vies, ont été marqués par ces transformations révélant au grand jour leur vulnérabilité²⁷.

Pour appréhender la discontinuité provoquée par cette crise, l'être humain a pu chercher dans ses proches les ressources ou les soutiens nécessaires pour appréhender des situations critiques, incertaines et inconnues, comme le confinement ou la reconfiguration imposée des pratiques sociales ou professionnelles. Cette incertitude et ces transformations ont nécessité l'adaptation des individus pour tenir compte de la normativité qu'on leur imposait. Et loin d'être sans répercussions, ces reconfigurations ont tantôt renforcé, tantôt mis à mal, les liens avec la famille, les enfants ou les parents qui ont été confrontés à des difficultés manifestes²⁸. Cette crise a notamment confirmé une structuration genrée de notre société, soulignant à la fois les conséquences négatives sur les femmes (Nanko-Samaké, 2020), mais également leur capacité de résilience. Ces reconfigurations se sont aussi manifestées dans les relations entretenues avec les proches et les amis suite aux injonctions à la distanciation sociale et au confinement. Face à cette nouvelle norme, juridique et sociale, le numérique s'est imposé comme un outil essentiel, permettant la continuité des relations sociales dans une période de discontinuité la rendant physiquement impossible²⁹. Pour autant, il apparaît

21. Voir la contribution d'Anne Masselin-Dubois, Aurélie Gazagne et Nadège Enert-Barbero.

22. Voir la contribution de Benoît Schneider et Lise Haddouk.

23. Voir la contribution d'Adeline Mbey Sendegue.

24. Voir la contribution de Romuald Grouille et Jimmy Bordarie.

25. Voir la contribution de Lisa Pelssers et Julie Gérard.

26. Voir la contribution de Véronique Fettweis, Frédéric de Lemos Esteves, Pierre Martin et Céline Tonus.

27. Voir la contribution de Minghui Zuo, Caroline Giraudeau et Arnaud Simeone.

28. Voir la contribution d'Alice Fischer-Gaspard, Rafika Zebdi et le Consortium CONFAMI.

29. Voir la contribution de Béatrice Sommier.

assez clairement que cet outil n'est pas substituable à la vie sociale en face-à-face. Ainsi, en dépit de la normativité, c'est-à-dire de la prescription de nouvelles formes de relations pendant la crise, la normalisation de ces reconfigurations semble bien moins évidente que celle de certaines reconfigurations professionnelles qui peuvent y prétendre.

Si le confinement a pu paraître pour certains et certaines comme une parenthèse, certaines disparités et inégalités ont par ailleurs été renforcées, et ce notamment en fonction du genre, de l'âge et des classes sociales. Si certains et certaines ont trouvé dans leurs amis, leurs familles, leurs proches, des ressources pour faire face à cette crise, d'autres ont dû y faire face, parfois, si ce n'est trop souvent, dans la solitude, que le numérique n'a pas toujours permis de combler, révélant d'autres inégalités que cette crise a renforcées. L'isolement et les inégalités ont été renforcés pour certaines populations faisant de la spiritualité un enjeu majeur face à ces situations, notamment pour les personnes âgées³⁰. La question des aides sociales et économiques s'est révélée centrale pour assurer les besoins fondamentaux de certaines catégories de population comme les sans-abri (Damon, 2020). Ou encore, de façon plus générale, les droits humains et fondamentaux sont apparus comme un enjeu crucial, tant pour l'accès à la vaccination contre le virus de la COVID-19 que pour le respect de la dignité³¹ et de l'égalité qui devraient être au cœur de nos préoccupations. De toute évidence, cette crise a impacté les individus, tant dans leurs façons de travailler et de communiquer que dans leurs façons d'être au monde et aux autres. Et si elle a eu des répercussions sur les individus et sur les organisations, publiques et privées, elle a aussi impacté la normalité des communautés de façon plus générale. Pendant que les liens sociaux avec les proches et la famille étaient mis à mal par la distanciation sociale, par le confinement, par les craintes des uns, des unes et des autres d'être malades ou de transmettre la COVID-19, ce sont aussi des communautés entières qui ont subi une reconfiguration de certaines de leurs valeurs, de leurs quotidiens, de leurs combats et de leurs luttes, qui se sont vues transformées³² par la crise. En bouleversant le normal et le quotidien de certains groupes sociaux et communautés, les enjeux liés à la prescription de nouvelles normes pour les pratiques (de luttes) sociales questionnent la pérennité et la reconfiguration de ces communautés³³. En révélant les limites des modes d'action et des organisations de solidarité telles qu'elles existaient avant la crise, c'est la (re)normalisation et la (re)construction de ces organisations sociales qui sont interrogées.

30. Voir la contribution de Grégory Dessart, Zhargalma Dandarova Robert, Pascal Tanner, Laeticia Stauffer, Cristina Da Silva, Étienne Rochat et Pierre-Yves Brandt.

31. Voir la contribution de Stéphanie Mauclair.

32. Voir la contribution de Laura Zabaleta.

33. Voir la contribution de Marie Zoé Mfoumou.

Reconfigurations et reconstructions de la pensée

Parallèlement, cette continuité a aussi été celle de l'information, diffusée largement, par les médias et sur les réseaux sociaux. Bien que nécessaire pour que chacun et chacune puisse se tenir informée, l'accès à l'information par la voie numérique interroge aussi à de nombreux endroits (Chevrel et Éveillard, 2021). Dans un monde où se sont accentuées les inégalités et où chacun et chacune, en quête d'intelligibilité, a trouvé des réponses ou des bribes de réponses, dans des paroles diverses, parfois contradictoires, parfois argumentées, parfois contestées, parfois idéologiquement ancrées, et parfois encore scientifiques, c'est la continuité et la discontinuité même de la pensée qui est posée par cette crise.

La pensée et la réflexion de façon générale qui ont pu animer les uns, les unes et les autres, sont loin d'être uniformes, mais elles ont comme caractéristiques d'être influencées par la façon dont l'information nous est transmise, la façon dont nous avons appris à la regarder et l'appréhender, avec une certaine capacité à la critiquer, à en douter, et à la questionner³⁴. Le doute et la confiance sont des enjeux cruciaux en ce sens que tous deux conduisent à des pratiques spécifiques, susceptibles d'impacter individuellement celles et ceux qui les produisent, mais susceptibles également d'impacter les autres, et de façon plus générale, la société dans un contexte de reconstruction voire de (re)normalisation. La reconstruction, selon le Larousse, correspond à « l'action de rétablir dans son état premier ». Or, le retour à l'état premier semble improbable, si ce n'est impossible, à de nombreux égards. Comme évoqué précédemment, si la crise traversée constitue une anomalie dont la société guérira, à travers notamment un processus d'adaptation, cette guérison ne peut être un simple retour à l'état antérieur (Canguilhem, 2007). Par ailleurs, Keynes ajouterait : « Les états de la nature, identiques dans chacune de leurs composantes, pourraient ne jamais se reproduire » (Keynes, 1973 [1921], p. 276). En effet, la reconstruction implique l'intégration voire l'intériorisation des nouvelles normes et pratiques, c'est-à-dire les reconfigurations qui ont été générées par cette crise ; autrement dit, la reconstruction suppose la prise en compte de l'ensemble des modifications subies par la société pour s'adapter aux nouvelles conditions de fonctionnement imposées. En ce sens, les états passés de la société ne sauraient se défaire des efforts et des moyens qu'elle a dû faire pour s'adapter à la crise et la dépasser.

Ces pratiques et ces intentions, comme continuer à télétravailler, ou encore se faire vacciner, sont dépendantes de nos attitudes et de notre façon de penser la COVID-19 et les mesures sanitaires³⁵. Les trajectoires qu'emprunte la pensée sociale pour se (re)construire peuvent parfois passer par une opposition avec les normes juridiques édictées en raison de la crise. Si ces normes tendent à assurer une continuité en passant par la discontinuité et la reconfiguration du

34. Voir la contribution de Daniel Boy, Olivier Leclerc, Jérémie Nicey et Concetta Pennuto.

35. Voir la contribution de Jimmy Bordarie.

normal d'avant crise, la pensée n'en est pas exemptée. Ainsi, la pensée sociale subit elle aussi les effets de ces normes en ce sens qu'elle se reconfigure elle-même pour pouvoir les intégrer dans son propre système. Cette reconfiguration de la pensée peut ainsi se construire dans un rejet, une opposition à ces normes, pouvant générer une cristallisation du doute et conduisant à un vide épistémique générant chez les individus une quête de sens. Cette reconstruction de la pensée dépend de la confiance que nous accordons dans l'efficacité de ces normes et mesures, et de façon générale, de la confiance que nous accordons à ceux qui les édictent, et ceux qui les diffusent, questionnant à la fois leur crédibilité et l'éthique même de ces acteurs³⁶. Or, cette confiance a été malmenée pendant la crise. Pas seulement parce que les sources d'information ont pu ne pas être crédibles, mais parce que cette crise est venue redistribuer les cartes de l'accès à l'information : au début et pendant un certain temps, la rareté de l'information sur la COVID-19 a conduit les scientifiques, médecins, politiques et citoyens à une certaine incapacité à répondre aux interrogations qu'ils ou elles se posaient, et à une certaine impossibilité à comprendre ce qu'il se passait véritablement. Face à l'impossibilité, au départ, des experts et scientifiques à répondre à certaines questions, des espaces ont été libérés pour l'expression de paroles et de pensées diverses, parfois complexes et contradictoires. Mais là encore, cela n'a pas été sans répercussions sur la façon de penser la crise, et tout particulièrement ses potentielles causes.

Nous avons été face à des hypothèses, sinon même des thèses, comme celles supposant que derrière la crise se trouveraient des planificateurs qui chercheraient à asservir la population³⁷. Mais ces thèses, bien que suivant une certaine logique rhétorique et permettant une certaine construction de la pensée, sont loin d'être uniformes, permettant néanmoins à certains de trouver des réponses, des explications et des causes face à l'incertitude dans laquelle nous nous sommes tous et toutes été plongés. Cela questionne la façon dont individuellement nous nous construisons, en faisant face au doute et à l'incertitude, en nous pensant être plus ou moins libres dans un monde où, particulièrement dans les cultures occidentales, notre modèle socio-économique ne cesse de défendre les libertés individuelles, pouvant être comprises par certains et certaines comme absolues et sans contreparties. Comment reprocher à qui que ce soit la crainte, l'angoisse, le doute, et la quête de sens ? Comment faire cohabiter l'affirmation de la liberté de chacun, ou la quête de liberté, dans un monde où celle-ci semble de plus en plus mise à mal, en raison notamment de l'édictation des nouvelles normes imposées par la crise ?

Cette construction de la pensée est intimement liée au rapport que nous entretenons aux savoirs, à la connaissance et à la capacité à développer un certain regard critique. La connaissance est un enjeu complexe, car tout un chacun peut

36. Voir la contribution de Laurent Maubisson.

37. Voir la contribution de Julien Taranczewski et Pierre Moulin.

à tout le moins croire savoir ; mais croire savoir ne peut être suffisant. C'est ainsi tout un rapport à la connaissance, acquise à travers la compréhension, l'enseignement, et le développement de ce regard critique qui s'impose comme la clé de voûte pour appréhender les causes et les effets de cette crise, sur la façon de la penser et de réagir aux mesures qu'elle implique. C'est à travers ce même rapport à la connaissance que l'on peut – sinon que l'on doit – accepter la remise en cause, nécessaire, et le questionnement des modèles et des connaissances préétablies. Encore faut-il également accepter, pour toutes celles et ceux qui les remettent en question, que cette même remise en question ne soit qu'une étape, et qu'à travers elle, ce ne soit pas toujours l'annulation même des connaissances qui en découle, et que les doutes initialement posés, s'ils sont légitimes, n'en ressortent pas toujours confirmés.

Difficile de ne pas voir un lien entre le modèle même de notre société et l'érosion de la confiance des citoyens et citoyennes dans ce même modèle ; et comme cause ou conséquence directe avec elle, l'érosion de la confiance dans les recommandations portées par ce système. Ce rapport aux connaissances et à la confiance dans les institutions qui les diffusent (scientifiques, politiques, médias) explique notamment les liens que les individus entretiennent avec la normalité perdue (impliquant la discontinuité et l'incertitude de l'après), avec la normativité imposée (questionnant la continuité et la reconfiguration du normal avec la liberté d'accepter ou de refuser les nouvelles normes) qui façonne en partie la renormalisation inévitable qui s'ensuivra (participant à la reconstruction de la pensée et des modèles de sociétés).

Continuités et/ou reconstructions des modèles de société ?

De façon générale, cette crise est venue questionner le monde de demain sur le plan éthique et politique. Sur le plan éthique, la parole des intellectuels et intellectuelles qui prennent position et participent à la construction et au développement d'une pensée sociale fondée, argumentée, et critique est un enjeu pour la société. Ainsi, ces penseurs et penseuses de la société jouent un double rôle : celui d'interprètes et celui de défenseurs d'une certaine vérité qui ne peut être lue, appréhendée et comprise qu'en raison de la place à partir de laquelle l'intellectuel ou l'intellectuelle parle³⁸. Cette parole constitue un cadre à la reconfiguration et à la (re)construction de la pensée sociale dans une période où l'incertitude et le manque de réponse conduisent tout un chacun à en chercher. Ainsi, cette parole permet de proposer une certaine lecture des événements dont les citoyens et citoyennes peuvent s'emparer pour orienter, guider, et justifier leurs propres conceptions et représentations, leurs propres décisions et pratiques sociales pendant la crise, et dans le monde de l'après-crise. Et d'autres questions

38. Voir la contribution de Camille Roelens.

éthiques pourraient être soulevées comme dans sa dimension économique et fiscale avec les entreprises qui ont pu bénéficier d'aides fiscales lesquelles ont pu ou auraient pu être soumises à des contreparties guidées par une certaine éthique et la justice sociale.

Sur le plan politique, cette crise est également venue questionner la façon dont nous pouvons espérer « faire société », en interrogeant ce qui fait la démocratie, représentative et sanitaire, et plus généralement la citoyenneté sociale et politique. Cela semble d'autant plus important que la cohésion sociale dépend directement du débat démocratique, qui lui-même ne peut avoir de sens que dans une société où la pensée critique est acceptée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un moyen de questionner les systèmes de pouvoir et de domination. Encore faut-il alors s'assurer que chacun et chacune possède les ressources et les outils, psychologiques et intellectuels, nécessaires au développement d'une pensée critique constructive qui vise à une plus grande cohésion et non à une plus grande dissension dans la société. Encore faut-il s'assurer aussi que la sincérité de l'expression démocratique ne puisse pas être remise en cause.

Si Houellebecq nous disait en mai 2020 que le monde après le coronavirus « ce sera le même, en un peu pire » (Houellebecq, 2020), la nouvelle normalité en pleine construction depuis le début de la crise n'est pas sans poser de questions sur les enjeux de la société. En effet, cette construction semble conduire à plusieurs dilemmes :

- dans le présent, quelle réponse envisager face aux chocs sociaux et économiques liés à cette crise : une réponse nationale individuelle et le repli sur soi ou une réponse collective coordonnée³⁹ ?
- Dans le passé, quelle réponse trouver dans l'Histoire et les pays ayant déjà été confrontés à des crises : leurs (re)constructions face à ces dernières peuvent-elles constituer des modèles à suivre⁴⁰ ?
- Dans le futur, quelle réponse apporter au manque de moyens des services publics, qu'il s'agisse de la Santé, ou encore celui de la Justice face à l'amoncellement des dossiers, accru du fait de la crise et des mesures sanitaires : la voie d'une managérialisation de la justice civile est-elle une réponse adaptée⁴¹ ?

En venant questionner le « normal », le caractère « anormal » de la crise a fait l'objet d'une lutte toute particulière. Pendant que l'on a cherché à minimiser au maximum ce caractère « anormal » au niveau économique grâce à des normes juridiques spécifiques (télétravail, maintien de certaines activités économiques et démocratiques) en lien direct avec la normalité connue qui a inspiré le normal à poursuivre, ce caractère « anormal » a été amplifié sur le plan social par d'autres normes juridiques spécifiques (confinement, distanciation, masques,

39. Voir la contribution de Thierry Cailleau.

40. Voir la contribution de Chia Ying Lee.

41. Voir la contribution d'Audrey Damiens.

vaccination) en opposition avec la normalité connue jusqu'alors. Si nous ne remettons pas en question les décisions prises par les décideurs politiques, parce que nul ne sait si une autre solution eût été meilleure – et que toute comparaison avec d'autres systèmes sociopolitiques doit être réalisée et analysée avec précaution en raison même des normes sociales spécifiques à chaque culture –, force est néanmoins de constater que les enjeux économiques ont bénéficié d'un traitement différent des enjeux sociaux. Si les premiers ont été appréhendés dans une logique de continuité – autant que possible – d'un certain normal, les seconds ont quant à eux été appréhendés dans une logique de rupture, construite en opposition directe avec le normal et la normalité d'avant la crise.

Cet ouvrage permet de montrer que nos sociétés, pour aussi peu ou autant préparées qu'elles eussent pu l'être avant cette crise, ont été bouleversées. L'accélération de leur numérisation a conduit à une transformation et un changement de valeur alors orientée vers la virtualisation de la société. Sans qu'aucun changement radical de notre modèle socio-économique n'apparaisse, cette crise pourrait néanmoins amorcer une révolution paradigmatique⁴². En opérant cette révolution, le numérique pose toutefois la question de la reconfiguration de la pensée, profane et scientifique, et celle de la société vers une économie post-normale⁴³, c'est-à-dire une économie qui trouverait des réponses nouvelles et innovantes pour résoudre les problèmes générés par les crises et les aléas naturels et économiques et pour lesquels les réponses passées ne seraient plus appropriées (Funtowicz et Ravetz, 1995).

Ainsi, au regard de l'ensemble de ces éléments, cet ouvrage pose la problématique suivante : dans quelle mesure, en remettant en question le normal, la crise a-t-elle permis, avec la normativité liée à l'édiction de nouvelles normes, de proposer une reconfiguration des pratiques, qui pourrait conduire à une reconstruction de notre société et du modèle actuel, lequel, pour mieux s'adapter aux crises qu'il sera susceptible de rencontrer à l'avenir, devra s'interroger sur la normalisation de ces nouvelles pratiques et l'usage de ces nouveaux outils ?

Pour y répondre, et conformément aux notions développées précédemment et aux constats déjà opérés, nous proposons d'articuler les éléments de réponse autour de trois parties :

- partie 1 : Reconfigurations et continuité des pratiques professionnelles : entre normalité et normativité ;
- partie 2 : Reconfigurations et discontinuité des relations sociales : de la normalité à la reconstruction ;
- partie 3 : Normalisation ou reconstruction : quelle réponse aux cri(se)s de la pensée et des modèles ?

42. Voir la contribution d'Éloi Laurent.

43. Voir la contribution de Florjan Bombaj et Valter Hoxha.

RÉFÉRENCES

- AMSELEK Paul, 1982, « L'évolution générale de la technique juridique dans les sociétés occidentales », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, p. 275-294.
- ANAUT Marie, 2005, « Le concept de résilience et ses applications cliniques », *Recherche en soins infirmiers*, vol. 3, n° 82, p. 4-11, [https://doi.org/10.3917/rsi.082.0004], consulté le 11 juin 2024.
- CANGUILHEM Georges, 2007, *Le normal et le pathologique*, 10^e éd., Paris, Presses universitaires de France.
- COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE (CCNE), 2020, *Enjeux éthiques lors du déconfinement : responsabilité, solidarité et confiance (réponse à la saisine du Conseil scientifique COVID-19 du 4 mai 2020)*, [https://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/2021-07/CCNE%20-%20Re%CC%81ponse%20a%CC%80%20la%20saisine%20CS%20Enjeux%20e%CC%81thiques%20lors%20du%20de%CC%81-confinement%20-%2020mai%202020.pdf], document PDF consulté le 1^{er} avril 2023.
- CHASSAGNARD-PINET Sandrine, 2000, *La notion de normalité en droit privé français*, thèse en droit privé, sous la direction de Bernard Beignier, université Toulouse 1.
- CHEVREL Stéphanie et ÉVEILLARD Anne, 2021, « COVID-19 : une crise sous l'emprise des réseaux sociaux », *Les Tribunes de la santé*, vol. 2, n° 68, p. 95-103, [https://doi.org/10.3917/seve1.068.0095], consulté le 11 juin 2024.
- DAMON Julien, 2020, *Inconfinables ? Les sans-abri face au coronavirus*, Paris, Éditions de l'Aube, coll. « La petite boîte à outils ».
- FISHER Max et BUBOLA Emma, 2020, « As Coronavirus Deepens Inequality, Inequality Worsens its Spread », *New York Times*, 15 mars, [https://www.nytimes.com/2020/03/15/world/europe/coronavirus-inequality.html], consulté le 14 avril 2023.
- FOUILLET Thibault, 2020, « De la "guerre sanitaire". Mise en perspective de l'emploi du registre guerrier dans la crise du coronavirus », *Fondation pour la recherche stratégique*, note n° 13/20, [https://orbilu.uni.lu/bitstream/10993/47142/1/202013%20de%20la%20guerre%20sanitaire.pdf], document PDF consulté le 14 avril 2023.
- FRELAT-KAHN Brigitte, 2009, « Entre nature et contingence : de la normalité à la normativité », *Le Télémaque*, vol. 2, n° 36, p. 45-56, [https://doi.org/10.3917/tele.036.0045], consulté le 11 juin 2024.
- FUNTOWICZ Silvio et RAVETZ Jerome, 1995, « Science for the Post Normal Age », in WESTRA Laura et LEMONS John (dir.), *Perspectives on Ecological Integrity*, Dordrecht, Springer, p. 146-161.
- GAUDRAY Patrick, 2022, « Covid-19, une crise plus que sanitaire », *ADSP*, n° 117, p. 26-28.
- HORTON Richard, 2020, « Offline : Covid-19 is not a pandemic », *The Lancet*, vol. 396, p. 874.
- HOUELLEBECQ Michel, 2020, *Lettre à France Inter*, [https://www.franceinter.fr/emissions/lettres-d-interieur/lettres-d-interieur-04-mai-2020], consulté le 1^{er} avril 2023.
- JOBART Jean-Charles, 2020, « Abstention et sincérité du scrutin municipal », *AJDA*, p. 2212-2216.
- KEYNES John Maynard, 1973 (1921), *A Treatise on Probability*, Londres, MacMillan.
- LE BLANC Guillaume, 2002, « L'invention de la normalité », *Esprit*, vol. 5, n° 284, p. 145-164.
- LOSCHAK Danièle, 1983, « Droit, normalité, normalisation », in BOURCIER Danièle (dir.), *Le droit en procès*, Paris, Presses universitaires de France, p. 51-77.
- MAUSS Marcel, 1950 (1923-1924), « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, Paris, Presses universitaires de France, p. 143-279.

- MENDENHALL Emily, KOHRT Brandon A., NORRIS Shane A., NDETEI David et PRABHAKARAN Doraitaj, 2017, « Non-communicable Disease Syndemics: Poverty, Depression, and Diabetes among Low-income Populations », *The Lancet*, vol. 389, n° 10072, p. 951-963, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736(17)30402-6], consulté le 11 juin 2024.
- MSEMBURI William, KARLINSKY Ariel, KNUTSON Victoria, ALESHIN-GUENDEL Serge, CHATTERJI Somnath et WAKEFIELD Jon, 2022, « The WHO Estimates of Excess Mortality Associated with the COVID-19 Pandemic », *Nature*, [https://doi.org/10.1038/s41586-022-05522-2], consulté le 11 juin 2024.
- NANKO SAMAKÉ Aline, 2020, *COVID-19 : une menace pour les droits des femmes à travers le monde. Comment la pandémie accentue les inégalités de genre ?*, Paris, Institut du genre en géopolitique, [https://igg-geo.org/wp-content/uploads/2020/04/COVID-19Femmes.pdf], document PDF consulté le 14 avril 2023.
- NICAISE Guillaume, 2014, « Foucault : le concept de normation et de normalisation », [http://www.lagouvernance.fr/foucault-le-concept-de-normation-et-normalisation/], consulté le 1^{er} avril 2023.
- NICHTER Mark, 2008, *Global Health: Why Cultural Perceptions, Social Representations, and Biopolitics Matter*, Tucson, The University of Arizona Press.
- PALUZZI Joan E. et FARMER Paul, 2005, « The Wrong Question », *Development*, vol. 48, n° 1, p. 12-18, [https://doi.org/10.1057/palgrave.development.1100114], consulté le 11 juin 2024.
- PICCOLO Maxime, 2022, « Pandemic or Syndemic? How has the COVID-19 Crisis Exacerbated Already-existing Vulnerabilities? », *Sociétés*, vol. 158, n° 4, p. 97-110, [https://doi.org/10.3917/soc.158.0097], consulté le 11 juin 2024.
- SINGER Merrill, 1996, « A Dose of Drugs, a Touch of Violence, a Case of AIDS: Conceptualizing the SAVA Syndemic », *Free Inquiry in Creative Sociology*, vol. 24, n° 2, p. 99-110, [https://ojs.library.okstate.edu/osu/index.php/FICS/article/view/1346], consulté le 14 avril 2023.
- SINGER Merrill, 2009, *Introduction to Syndemics: A Systems Approach to Public and Community Health*, San Francisco, Jossey-Bass.
- SINGER Merrill, 2017, « The Spread of Zika and the Potential for Global Arbovirus Syndemics », *Global Public Health: An International Journal for Research, Policy and Practice*, vol. 12, n° 1, p. 1-18, [https://doi.org/10.1080/17441692.2016.1225112], consulté le 11 juin 2024.
- SINGER Merrill, BULLED Nicola, OSTRACH Bayla et MENDENHALL Emily, 2017, « Syndemics and the Biosocial Conception of Health », *The Lancet*, vol. 389, n° 10072, p. 941-950, [https://doi.org/10.1016/S0140-6736(17)30003-X], consulté le 11 juin 2024.
- SINGER Merrill et RYLKO-BAUER Barbara, 2021, « The Syndemics and Structural Violence of the COVID Pandemic: Anthropological Insights on a Crisis », *Open Anthropological Research*, vol. 1, n° 1, p. 7-32, [https://doi.org/10.1515/opan-2020-0100], consulté le 11 juin 2024.
- THIBIERGE Catherine, 2013, « Conclusion », in THIBIERGE Catherine (dir.), *La densification normative. Découverte d'un processus*, Paris, Mare et Martin, p. 1101-1153.
- VINCENTI Aurore, 2020, « Les mots du Covid : "Le lexique guerrier nous est imposé" », *Le Monde*, 10 décembre, [https://www.lemonde.fr/m-perso/article/2020/12/10/les-mots-du-covid-le-lexique-guerrier-nous-est-impose_6062941_4497916.html], sur abonnement, consulté le 14 avril 2023.
- WALDENFELS Bernhard, 2005, « Normalité et normativité », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 45, p. 57-67, [https://doi.org/10.3917/rmm.051.0057], consulté le 11 juin 2024.
- WINTOUR Patrick, 2020, « Coronavirus: Who will be Winners and Losers in New World Order? », *The Guardian*, 11 avril, [https://www.theguardian.com/world/2020/apr/11/coronavirus-who-will-be-winners-and-losers-in-new-world-order], consulté le 14 avril 2023.